



Original : **Anglais**

OIC/COMCEC-42/2026

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OCI À LA 42^E SESSION DU COMITÉ
PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE
L'OCI (COMCEC)**

**ISTANBUL, RÉPUBLIQUE DE TÜRKIYE
DU 31 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2026**

-: INDEX : -

N°	CONTENU	N° DE PAGE
I.	INTRODUCTION	3
II.	AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL	3
III.	EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ	6
IV.	COMMERCE ET INVESTISSEMENT INTRA-OCI	10
V.	DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME	17
VI.	COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT	19
VII.	RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ	22
VIII.	PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	24
IX.	PROGRAMME D’ACTION DE L’OCI 2026-2035	25
X.	COOPÉRATION DANS LE SECTEUR DE L’ÉNERGIE	25
XII.	LA RÉVOLUTION NAISSANTE DE L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)	25
IX.	CONCLUSIONS	26
XI.	ANNEXE	27

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport offre un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'OIC 2025, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil des ministres des Affaires étrangères, du COMCEC et d'autres réunions ministérielles de l'OCI, depuis la tenue de la 41^e session de l'Assemblée générale du COMCEC, qui s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, du 1^{er} au 4 novembre 2025.
2. Le rapport fait le point sur les efforts déployés à l'échelle de l'OCI pour mettre en œuvre les programmes et projets de l'OCI dans des secteurs tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire ; le commerce et l'investissement ; le développement du tourisme ; la lutte contre la pauvreté et le renforcement des capacités, ainsi que sur la signature et la ratification d'accords de l'OCI dans le domaine économique au cours de la période considérée. Il comprend également les contributions des institutions concernées de l'OCI et met en avant la série d'activités menées par celles-ci.
3. Outre les diverses activités menées par le Secrétariat général au cours de la période considérée, le présent rapport met en avant les activités des nombreuses institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine économique. Par ailleurs, la tenue de la 9^e réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (ACMOI) au siège de l'OCI à Djeddah, les 10 et 11 décembre 2025 ; la deuxième réunion du groupe d'experts intergouvernementaux sur le nouveau programme d'action de l'OCI pour 2026-2035, au siège de l'OCI à Djeddah, du 27 au 29 janvier 2025, ainsi que la réunion d'experts de haut niveau sur le système de réserves alimentaires, à Doha, au Qatar, du 1^{er} au 3 septembre 2025, ont occupé une place prépondérante dans l'ordre du jour de l'OCI au cours de cette période. De même, la 51^e Conférence des ministres des Affaires étrangères (CMAE) s'est tenue à Istanbul, en République de Turquie, les 21 et 22 juin 2025, sur le thème « L'OCI dans un monde en mutation ».
4. La 51^e session du CMAE a adopté, entre autres, un certain nombre de résolutions sur des questions économiques liées à la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole, au travail et à l'emploi, au commerce et aux investissements intra-OCI, au tourisme, aux transports, à la lutte contre la pauvreté et aux activités menées dans le cadre du COMCEC.

II. AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

5. L'agriculture reste l'un des secteurs les plus importants dans de nombreux États membres de l'OCI en tant que source de moyens de subsistance et d'emploi pour des millions de personnes. À cet égard, au cours de la période sous revue, les activités suivantes ont été menées en vue de la mise en œuvre des différentes politiques et décisions de l'OCI dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire :

(a) *Dixième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole*

6. La 48^e session de la Commission islamique pour les affaires économiques, culturelles et sociales (ICECS), qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, du 20 au 22 janvier 2026, a exhorté la République du Tchad à clarifier sa position avant le 31 janvier 2026 concernant l'accueil de la 10^e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCFSAD), qui devait avoir lieu en 2025. La Commission a également pris note de la volonté de la Gambie d'accueillir la 10^e session de la conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole les 30 et 31 mars 2026. Il a été convenu que le Tchad et la Gambie se concertent afin de prendre une décision définitive quant au pays qui accueillera la conférence, et ce, avant le 31 janvier 2026.
7. En mai 2026, la République du Tchad a confirmé qu'elle était prête à accueillir la 10^e MCFSAD à N'Djamena, à des dates qui seront communiquées ultérieurement. Par la suite, en août 2026, la République du Tchad a proposé les 23, 24 et 25 novembre 2026 comme dates pour la 10^e MCFSAD. Actuellement, le Secrétariat général négocie avec le Tchad les dispositions nécessaires relatives à l'accueil de la 10^e MCFSAD. Une fois ces dispositions finalisées, des invitations seront adressées aux États membres.
8. La 10^e MCFSAD examinera la situation actuelle de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI et fera le point sur la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'OCI dans ce domaine. La Conférence examinera également le projet de **plan stratégique visant à garantir la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI** et formulera les recommandations appropriées. Le plan vise à contribuer plus efficacement aux processus menés par les pays pour accroître la productivité agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, ainsi qu'à renforcer la coopération intra-OCI dans ce domaine.

(b) (d) Programmes de formation et publication

9. Le SESRIC a continué à préparer des publications et à élaborer des programmes de formation dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au profit des États membres de l'OCI. Il travaille actuellement sur la nouvelle édition du rapport intitulé : « **Agriculture et sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OCI 2025** », qui examinera les défis actuels auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire. Ce rapport sera présenté à la 10^e CMSADA pour examen.
10. Le SESRIC, en partenariat avec l'OISA, a également préparé un rapport sur « **la production agricole et les complémentarités commerciales entre les pays membres de l'OCI** » et le rapport est disponible sur le site web du SESRIC. De plus, le SESRIC héberge 118 indicateurs dans la catégorie Agriculture de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.

(c) Célébration de la Journée de la sécurité alimentaire de l'OCI

11. Conformément à la résolution pertinente de la 50^e session du CMAE, l'OCI a célébré la Journée de la sécurité alimentaire de l'OCI le 11 décembre 2025 à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite.

Cet événement a offert aux États membres et aux institutions une excellente occasion de partager leurs réflexions et leurs idées sur la manière de relever efficacement et collectivement

le défi de l'insécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. Dans ce contexte, l'OISA a également célébré la Journée de la sécurité alimentaire de l'OCI en organisant une table ronde de haut niveau à Astana, au Kazakhstan, le 17 décembre 2025. La commémoration de la Journée de la sécurité alimentaire de l'OCI vise à sensibiliser davantage le public aux défis liés à la sécurité alimentaire, à renforcer la solidarité entre les États membres, à mobiliser les investissements et les technologies, et à traduire les engagements collectifs en résultats concrets.

(d) Activités de l'Organisation Islamique pour la Sécurité alimentaire (OISA)

12. Au cours de cette période, l'OISA a poursuivi le processus de consolidation de ses structures de manière durable. Plus précisément, plusieurs activités de renforcement des capacités, notamment des ateliers et des webinaires, ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision stratégique 2031 de l'OISA. Parmi les activités menées dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité alimentaire en Afrique (AFSI) de l'OISA figuraient un forum régional sur le développement de la chaîne de valeur du café, un atelier régional du Programme africain pour la résilience de l'élevage (ALRP) à Nairobi, au Kenya, la participation au 20^e Forum africain sur les systèmes alimentaires (AFSF) et une coopération avec le ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et de la Pêche du Burkina Faso. Parmi les autres activités figuraient un programme régional de formation sur les technologies de mécanisation agricole visant à renforcer les coopératives agricoles en Afrique de l'Ouest, organisé par l'OISA en collaboration avec l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) et AgriEdge (unité économique agricole de l'Université polytechnique Mohammed VI au Maroc), un programme s'inscrivant dans le cadre des Programmes de sécurité alimentaire en Afghanistan (AFSP), ainsi qu'une étude menée dans le cadre de l'Initiative pour le développement des femmes dans l'agriculture (WADI), portant notamment sur la production de blé et de semences, l'élevage et la production laitière, l'horticulture et la production sous serre, la transformation agricole et l'agroalimentaire. Le rapport de l'OISA fournit une vue d'ensemble de toutes ces activités.
13. L'OISA a également participé à plusieurs rencontres internationales consacrées à la mobilisation de financements durables pour les infrastructures agricoles, ainsi qu'au renforcement de la diplomatie en matière de sécurité alimentaire et des partenariats transfrontaliers visant à lutter contre la dégradation des sols et à améliorer la résilience face à la sécheresse. Depuis la 41^e réunion du COMCEC, l'OISA a signé huit accords de coopération avec des partenaires concernés.
14. La 7^e Assemblée générale de l'OISA s'est tenue en ligne les 13 et 14 mai 2026 sous la présidence de la République du Kazakhstan, sur le thème « La sécurité alimentaire par la coopération et l'innovation ».

La session a adopté 13 résolutions, notamment le lancement du Pôle de connaissances sur la sécurité alimentaire et l'innovation, l'ouverture du premier bureau régional de l'OISA au Maroc, la désignation de 2027 comme Année des femmes leaders agricoles et des jeunes entrepreneurs agricoles (OISA-WAYA-2027), ainsi que le soutien au Salon mondial islamique de la sécurité alimentaire, accompagné d'une identité de marque actualisée, tout en approuvant le passage à un calendrier de réunions biennales de l'Assemblée générale.

(e) Adhésion au statut de l'OISA

15. Au cours de l'année considérée, la République du Cameroun et la République de Côte d'Ivoire ont remis au Secrétariat général les instruments de ratification du Statut de l'OISA. Par ailleurs, la République d'Azerbaïdjan et la République d'Ouzbékistan ont signé le statut de l'OISA à Bakou, en Azerbaïdjan, le 6 mai 2026. En conséquence, le nombre d'États membres de l'OCI ayant signé le Statut s'élève désormais à 43, tandis que 18 États ont ratifié le Statut de l'OISA.

(f) Programme global de réponse à la sécurité alimentaire du Groupe de la BID

16. Comme indiqué précédemment, en juillet 2022, le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) a approuvé un programme de réponse à l'insécurité alimentaire (FSRP) d'un montant de 10,54 milliards de dollars US afin d'aider les États membres de l'OCI à lutter contre l'insécurité alimentaire. Le FSRP a pris fin en décembre 2025, date à laquelle le Groupe de la BID avait approuvé un montant de 12,14 milliards de dollars US, contre les 10,54 milliards initialement prévus, pour le financement de projets agricoles et de sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI.

(g) Premier forum régional sur le développement de la chaîne de valeur du café en Afrique

17. La Banque islamique de développement (BID), en collaboration avec le ministère du Commerce et de l'Industrie du Royaume du Maroc, l'African Coffee Hub (ACH), le Secrétariat général de l'OCI, le CIDC et l'OISA, a organisé le premier Forum régional sur le développement de la chaîne de valeur du café en Afrique à Marrakech, au Royaume du Maroc, les 5 et 6 mai 2026. Le Forum a souligné que le café africain ne peut plus être considéré comme un simple produit agricole d'exportation. Il doit désormais être abordé comme un levier d'industrialisation légère, de création d'emplois, d'intégration régionale et de souveraineté économique. Lors de ce forum, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Madagascar, le Nigeria, la Sierra Leone, le Togo, l'Ouganda et le Maroc ont signé des accords portant sur la gestion post-récolte du café, le contrôle qualité, la traçabilité, la collecte, la logistique, la stratégie de marque, la valorisation, la structuration des investissements et l'accès aux marchés. Il a également été convenu de créer un centre d'excellence du café au Nigeria, et une offre de 1 000 hectares de terres a été faite à cette fin.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ

18. La coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale vise à améliorer le travail décent, la sécurité et la santé au travail dans les États membres de l'OCI ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre entre les pays de l'OCI. Au cours de l'année sous revue, l'OCI et ses institutions compétentes ont continué à mener des activités visant à aider les demandeurs d'emploi dans les pays de l'OCI à développer leurs compétences, connaissances et capacités personnelles et organisationnelles, ainsi qu'à améliorer leur compétitivité et, par conséquent, leurs performances.

19. La mise en œuvre des résolutions de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale implique des efforts continus pour encourager la coopération en matière de travail et d'emploi, y compris le développement d'un arrangement de reconnaissance mutuelle pour les employés qualifiés et un accord bilatéral pour l'échange de main-d'œuvre. En conséquence, au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été menées à bien :

(a) 6e Conférence islamique des ministres du Travail (CIMT)

20. La 6^e Conférence Islamique des ministres du Travail (CIMT) s'est tenue à Doha, Qatar, les 15 et 16 octobre 2025 sous le thème « **Expériences locales, réalisations mondiales : Histoires de réussite dans le monde islamique** ». La Conférence a échangé des points de vue sur les défis actuels affectant les travailleurs et les marchés du travail dans les États membres de l'OCI. Elle a examiné également l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'OCI dans le domaine du travail et de l'emploi, y compris la Stratégie de l'OCI pour le marché du travail, et les activités des institutions compétentes de l'OCI en la matière. Parmi les autres temps forts de la 6e édition de la CIMT, on peut citer : **l'invitation** adressée aux États membres à accorder la priorité au développement du capital humain en proposant des formations et des programmes de perfectionnement des compétences afin d'améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre et sa capacité d'adaptation à l'évolution des marchés du travail ; **l'appel** lancé aux États membres pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin d'améliorer et de renforcer la réactivité des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail, dans le but de remédier à l'inadéquation des compétences ; **l'appel** à la poursuite des efforts visant à soutenir le droit de l'État de Palestine à devenir membre à part entière de l'Organisation internationale du travail ; **le salut** à la proposition de l'État du Qatar d'organiser des programmes régionaux conjoints de formation sur la reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles ; et **l'encouragement** des États membres à renforcer la coopération au sein de l'OCI afin de faciliter le partage d'informations et de données, de modèles, de bonnes pratiques et d'expériences concernant les politiques et les initiatives dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale, entre autres. La Conférence a également noté que le taux de chômage dans les pays membres de l'OCI s'élevait à 5,3 % en 2024, contre une moyenne mondiale de 5,0 % pour la même année.

(b) Activités du Centre du Travail de l'OCI (CTOCI)

21. Au cours de l'année considérée, le Centre a continué à mener à bien son mandat en renforçant les capacités du marché du travail et en promouvant des opportunités d'emploi inclusives, résilientes et productives dans l'ensemble des États membres de l'OCI. Le Centre a organisé une formation de deux jours consacrée au renforcement des capacités sur le thème « Renforcement des capacités en matière de santé et de sécurité au travail dans les PME », les 27 et 28 novembre 2025 à Bakou, en République d'Azerbaïdjan. Cette formation visait à renforcer les pratiques en matière de sécurité et de santé au travail et à améliorer les capacités dans ce domaine au sein des petites et moyennes entreprises.
22. Le Centre a organisé une table ronde intitulée « De la passion au métier : les emplois dans les industries créatives et culturelles » le 8 décembre 2025, dans le cadre du Festival culturel de

l'OCI : Baku Creative Week 2025. Le Centre a également organisé une table ronde intitulée « Gig Work Reality Check: The Good, the Bad, and the Scalable » le 26 janvier 2026 à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, dans le cadre de la 3^e édition de la Conférence mondiale sur le marché du travail.

23. Le Centre a organisé la 5^e Conférence annuelle sur la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement (HSE) à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, le 25 avril 2026, à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Cette conférence a constitué une plateforme de dialogue sur les priorités en matière de sécurité et de santé au travail, en mettant l'accent sur la sécurité sur le lieu de travail, l'approche préventive et les mesures pratiques visant à renforcer les normes en matière de sécurité et de santé au travail.
24. Au cours de la période couverte par le rapport, le Centre a organisé plusieurs événements parallèles, programmes de formation et présentations sur la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi que sur la promotion des marchés du travail et le partage des meilleures pratiques au sein des États membres de l'OCI.

(c) Adhésion au Statut du Centre du Travail de l'OCI

25. Le Secrétariat général a continué à sensibiliser les États membres de l'OCI quant à l'impératif d'adhérer aux Statuts du Centre du Travail de l'OCI. En conséquence et depuis la 51^e session du CMAE, la République Islamique du Pakistan, la République du Suriname, la République du Mali, la République populaire du Bangladesh, la République du Tchad, l'Union des Comores, le Royaume Hachémite de Jordanie, la République de Sierra Leone, la République du Yémen, la République du Liban, la République Fédérale du Nigeria, la République d'Indonésie et la République de Côte d'Ivoire ont signé le Statut du Centre du Travail de l'OCI, ce qui porte le nombre des États membres de l'OCI qui ont signé le Statut à trente-quatre (34).
26. Au cours de cette période, la Palestine, le Sultanat d'Oman, la République fédérale de Somalie, l'État de Libye, la République de Djibouti, le Royaume d'Arabie saoudite, la République islamique du Pakistan, le Royaume hachémite de Jordanie, l'Union des Comores, la République du Soudan et la République des Maldives ont ratifié le statut du Centre du travail de l'OCI. Ainsi, le nombre d'États membres de l'OCI ayant ratifié le Statut à ce jour s'élève à quatorze (14). Grâce à ces ratifications, le Statut a atteint le nombre requis de ratifications pour son entrée en vigueur définitive, qui a pris effet le 17 janvier 2026.
27. Le Secrétariat général réitère son appel lancé précédemment aux États membres de l'OCI qui ne l'ont pas encore fait, afin qu'ils signent et/ou ratifient, selon le cas, le statut du Centre du travail de l'OCI, et ce dans les meilleurs délais.

(d) Publication et sessions de formation

28. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué à élaborer des publications et à organiser des programmes de formation dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale au profit des États membres de l'OCI.

29. Le SESRIC a élaboré cinq rapports de recherche réguliers portant sur des thèmes tels que les perspectives économiques, les progrès accomplis vers la réalisation des ODD, les transports, les femmes et la jeunesse. Ces rapports ont servi de documents techniques de référence, et certains ont été soumis et présentés lors des conférences ministérielles pertinentes de l'OCI.
30. Le SESRIC a finalisé le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI-2025 et a conçu et diffusé un questionnaire aux pays membres de l'OCI afin de poursuivre le suivi de la mise en œuvre pendant la transition vers le Programme d'action de l'OCI-2035.
31. Le SESRIC a également achevé quatre rapports sur les perspectives de l'OCI axés sur la toxicomanie, l'atténuation des effets du changement climatique dans l'agriculture, les PME vertes et la finance verte islamique, ainsi qu'un document sur la mesure des progrès réalisés au regard des indicateurs des ODD dépourvus d'objectifs chiffrés.
32. Le SESRIC a continué à s'engager activement en tant qu'organe d'exécution du Programme d'enseignement et de formation professionnels pour les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI-EFP). Dans le cadre de ce rôle, le SESRIC a pris l'initiative de mettre en œuvre la feuille de route stratégique de l'OCI en matière d'EFTP et a organisé huit activités de renforcement des capacités au cours de la période considérée. Ces efforts visaient à promouvoir des actions collaboratives visant à améliorer les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dans les pays membres. Le programme s'est également attaché à offrir des opportunités de développement des compétences.
33. Dans le cadre du 13^e appel à propositions de projets du Fonds de financement des projets du COMCEC, trois projets soumis par le SESRIC ont été retenus en finale et mis en œuvre au cours de la période 2026. Il s'agissait des projets suivants :
- Donner les moyens aux agences de développement des PME grâce à des solutions de financement innovantes dans le cadre du réseau OIC-SMENET ;
 - Renforcer l'image de marque de l'Égypte en tant que destination touristique culturelle grâce au partage d'expériences ; et
 - Partage d'expériences sur les instruments financiers islamiques destinés à la construction de logements sociaux.
34. Dans le cadre de ces projets, le SESRIC a organisé, au cours de la période considérée, six activités de renforcement des capacités, dont deux formations, trois ateliers et une cérémonie de commémoration en l'honneur de la « Ville du tourisme de l'OCI 2026 ».
35. Au cours de la période considérée, le Centre a organisé 52 activités de renforcement des capacités dans le cadre des programmes de renforcement des capacités du SESRIC, dont 12 réunions, 23 formations, 7 webinaires, 4 ateliers, 2 séminaires, 2 forums et 2 visites d'étude. Par ailleurs, le SESRIC a signé 11 protocoles d'accord visant à renforcer la coopération avec les institutions nationales concernées des pays membres de l'OCI, ainsi qu'avec l'OCI et des organisations internationales.

36. Le SESRIC, en collaboration avec le Groupe de la Banque islamique de développement et l'Autorité générale des statistiques du Royaume d'Arabie saoudite, a organisé la 15^e session de la Commission statistique de l'OCI (OIC-StatCom) à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, les 29 et 30 septembre 2026. La session a fait le point sur les travaux réalisés jusqu'à présent, a examiné le programme de travail pour la période 2026-2030 et a abordé les nouveaux défis liés aux données.

IV. COMMERCE ET INVESTISSEMENT INTRA-OCI

37. Les activités commerciales intra-OCI comprennent des actions de coopération et des interventions dans le domaine de la promotion commerciale, du financement et de la facilitation, et de l'assurance-crédit à l'exportation. Les autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur du halal, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la sécurité alimentaire, les technologies d'innovation dans le secteur de la santé et les programmes de renforcement des capacités, y compris les résultats des diverses consultations et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

(a) Perspectives récentes du commerce et de l'investissement intra-OCI

38. Selon les estimations du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), le volume du commerce net intra-OCI atteindra 979 milliards de dollars en 2025 contre 976 milliards de dollars en 2024, soit une augmentation significative de 13,56%. Selon les estimations du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), le volume net des échanges intra-OCI a atteint 979 milliards de dollars US en 2025, contre 976 milliards de dollars US en 2024. Il suffit de noter que ce chiffre restait inférieur à l'objectif de 25 % fixé en 2016 par les dirigeants de l'OCI pour les échanges intra-OCI.
39. Les dix premiers pays commerçants intra-OCI en 2025 sont les suivants : les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Turquie, la Malaisie, l'Indonésie, Oman, l'Égypte, le Pakistan, l'Irak et l'Iran.

Ces pays représentaient 73 % du commerce net intra-OCI, soit un total de 718 milliards de dollars US.

40. En 2025, 28 pays au total ont atteint l'objectif de 25 % fixé pour le commerce intra-OCI dans le cadre du Programme d'action de l'OCI pour 2025 : Programme d'action. Ces pays sont les suivants : le Soudan, la Gambie, l'Afghanistan, le Yémen, Oman, l'Iran, les Comores, le Niger, le Tchad, le Tadjikistan, la Syrie, la Palestine, le Mali, le Togo, Bahreïn, l'Ouganda, les Maldives, le Pakistan, le Liban, la Somalie, le Koweït, la Jordanie, le Bénin, l'Égypte, le Turkménistan, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie.
41. En ce qui concerne le commerce mondial des pays de l'OCI pris dans leur ensemble, le volume des échanges commerciaux de ces pays est passé de 2 900 milliards de dollars US en 2016 à 5 000 milliards de dollars US en 2025, soit une augmentation de 72,4 %. La part des pays de

l'OCI dans le commerce mondial s'élevait à 9,51 % en 2025, contre 9,3 % en 2016. La part des pays de l'OCI pris dans leur ensemble dans le commerce mondial a légèrement augmenté.

42. Malgré la reconnaissance de la nécessité d'améliorer l'environnement des affaires et d'attirer une part substantielle des investissements directs étrangers (IDE) mondiaux, les flux d'IDE vers les pays de l'OCI ont suivi une tendance fluctuante ces dernières années. Les flux d'IDE entrants se sont élevés à 210 milliards de dollars US en 2024, contre 165 milliards en 2023, soit une croissance de plus de 27 %. La part des pays de l'OCI dans les flux mondiaux d'IDE entrants est passée de 11,3 % en 2023 à 13,9 % en 2024.

(b) Financement du commerce, investissement et assurance-crédit à l'exportation

43. En 2025, le total cumulé des autorisations et des décaissements de la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC) depuis sa création en 2008 a atteint respectivement 92,10 milliards de dollars US et 77,7 milliards de dollars US. En 2025, le montant total des autorisations de financement du commerce accordées par l'ITFC dans le cadre de 144 opérations s'élevait à 9,35 milliards de dollars US, tandis que les décaissements s'élevaient à 7,53 milliards de dollars US.
44. Depuis sa création en 2008, l'ITFC a approuvé près de 16,2 milliards de dollars US pour renforcer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI et 60,1 milliards de dollars US dans le secteur de l'énergie. Le montant total des financements approuvés en 2025 pour soutenir le secteur privé s'est élevé à 1,35 milliard de dollars US, dont 1,20 milliard destiné aux petites et moyennes entreprises (PME). Depuis sa création, l'ITFC a approuvé un montant cumulé de 19,60 milliards de dollars US de financements destinés au secteur privé.
45. Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative « Arab Africa Trade Bridges » (AATB), l'ITFC a mobilisé, jusqu'en novembre 2025, plus de 9,68 millions de dollars de financements provenant de ses institutions membres et de ses pays membres afin de soutenir des initiatives de développement commercial dans les secteurs prioritaires. De même, dans le cadre de l'initiative « Aide pour le commerce » en faveur des États arabes (AfTIAS 2.0), depuis son lancement en 2021, l'ITFC a mobilisé près de 12,90 millions de dollars US pour soutenir des projets régionaux et nationaux au sein d'organisations et de pays bénéficiaires de la région arabe.
46. De son côté, en 2025, la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et du Crédit à l'Exportation (SIACE) a soutenu un montant combiné de 9,29 milliards de dollars US d'échanges commerciaux et d'investissements entre les États membres de l'OCI. Sur ce montant, 7,72 milliards de dollars US correspondaient au commerce intra-OCI entre les États membres de l'OCI, et 1,57 milliard de dollars US correspondaient aux investissements intra-OCI entre les États membres de l'OCI. Depuis sa création en 1994, le volume cumulé des affaires assurées par l'ICIEC a dépassé 183,16 milliards de dollars US pour 50 États membres.

(c) Facilitation des échanges

47. Le Secrétariat général a continué à sensibiliser les États membres à la nécessité de donner effet aux divers instruments commerciaux multilatéraux de l'OCI en vigueur. Au cours de l'année

sous revue, la République de Gambie a signé le Protocole sur le Schéma du tarif préférentiel pour la SPC-OCI, entre les États membres de l'OCI et les règles d'origine du SPC-OCI. Le statut de la signature et de la ratification des accords économiques de l'OCI, y compris le SPC-OCI est annexé au présent rapport (**Annexe-I**).

48. La 3^e Réunion ministérielle du Comité de Négociations commerciales du SPC-OCI s'est tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 10 et 11 juin 2024. La réunion a examiné la mise en œuvre du SPC-OCI par les États membres de l'OCI participants. La réunion a également discuté de l'initiation d'un nouveau cycle de négociations visant à élargir le champ d'application du SPC-OCI. À cette fin, la réunion a chargé le Secrétariat du CNC de mener une étude sur les avantages, les défis et le potentiel du SPC-OCI, en tenant compte des meilleures pratiques internationales. Le secrétariat du CNC a également été chargé de préparer, en consultation avec le secrétariat général de l'OCI, une note explicative juridique sur la date d'entrée en vigueur des accords SPC-OCI.
49. Suite à la décision de la 3^e réunion ministérielle, le Comité de négociations commerciales (CNC) du Système de préférences commerciales SPC-OCI s'est tenu à Istanbul, en République de Türkiye, les 1 et 2 octobre 2025. La réunion du CNC a discuté de la feuille de route proposée sur la voie à suivre pour l'expansion potentielle du SPC-OCI. La feuille de route proposée représente une étape essentielle pour réaliser le plein potentiel du SPC-OCI et atteindre les objectifs fixés de longue date par les États membres.
50. Deux autres réunions du CNC se sont tenues en ligne les 3 et 4 février 2026 et le 1er juillet 2026, respectivement. Au cours de ces réunions, le CNC de suivi a examiné les expériences des États membres de l'OCI participants dans la mise en œuvre du SPC-OCI, y compris les principaux défis affectant l'utilisation efficace du système. Il a également discuté des domaines d'extension possibles. En outre, il a souligné la nécessité d'organiser des activités de formation à l'intention des États membres de l'OCI intéressés afin de permettre une meilleure utilisation du SPC-OCI.

(d) Programmes de renforcement des capacités liées au commerce et publication

51. Le CIDC a organisé la 2^e Foire commerciale de l'artisanat des États membres de l'OCI du 18 au 28 décembre 2025 à Casablanca, au Royaume du Maroc, sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce du Royaume du Maroc. Ce salon a vu la participation de l'IRCICA et de l'agence « Bayt Mal Alqods Acharif », aux côtés d'acteurs du secteur de l'artisanat (artisans, prestataires de services, associations professionnelles, produits locaux, maroquinerie et joaillerie, calligraphie et arts graphiques, textiles et tapisserie d'ameublement, poterie, etc.) issus de 15 États membres de l'OCI.
52. Le CIDC a organisé, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une **table ronde de haut niveau sur la promotion des investissements dans la santé mondiale par le biais de la finance islamique**. Elle s'est tenue le 15 décembre 2025 à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite. Cette réunion a débouché sur la création d'une coalition visant à mobiliser les outils de la finance islamique pour soutenir des projets d'investissement dans le secteur de la santé.

53. Le CIDC a organisé l'atelier préparatoire à la 14^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM14) les 9 et 10 février 2026 à Casablanca, au Royaume du Maroc. Cet atelier a permis aux participants des États membres de s'informer des derniers développements des négociations de l'OMC, en vue de mieux se préparer à la CM14, qui s'est tenue à Yaoundé, en République du Cameroun, en mars 2026. Cet atelier a réuni 31 représentants des pays membres, de la Ligue arabe, de la CEMAC, de la CNUCED et de la BID.
54. Le CIDC, en collaboration avec la BID, la CEE-ONU, l'IRU et le CETMO, a organisé un atelier régional sur le thème « La connectivité routière et son impact sur le commerce régional en Afrique atlantique », les 11 et 12 novembre 2025, à Casablanca, au Royaume du Maroc. L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les pays de l'Afrique atlantique (arc Maroc-Gabon) à l'importance de la mise en œuvre des conventions TIR et CMR par la mise en place d'une connectivité routière efficace, en collaboration avec les parties prenantes du secteur. Le CIDC a également organisé plusieurs forums de coopération régionale et participé à des programmes de commerce international.
55. Au cours de la période considérée, le CIDC a signé plusieurs projets de coopération institutionnelle dans les domaines du commerce et de la promotion des investissements au sein de l'OCI.

(e) Promotion des investissements

1) Forum d'investissement de l'OCI en Afrique

56. La 51^e session du CMAE, s'est félicitée de l'offre faite par la République du Mali d'organiser un forum d'investissement de l'OCI en Afrique sous le thème « *Libérer le potentiel d'investissement de l'Afrique* » à Bamako, Mali, du 2 au 4 décembre 2025, et a exhorté tous les États membres à participer activement à ce forum. Toutefois, le Forum de l'OCI sur l'investissement en Afrique a été reporté à une date ultérieure par la République du Mali. En conséquence, les nouvelles dates du Forum seront annoncées en temps utile.
57. L'objectif principal du Forum est d'explorer les opportunités d'investissement dans les différents secteurs des économies nationales des États membres africains de l'OCI. D'autres objectifs critiques du forum comprendront, entre autres, l'identification des cadres et des moteurs contribuant à un environnement d'affaires favorable dans les États membres africains de l'OCI ; la création d'une occasion pour les chefs d'entreprise d'explorer les défis et les opportunités dans les secteurs clefs des produits stratégiques ; la fourniture d'une plateforme pour les acteurs publics et privés de l'OCI afin de rencontrer directement les décideurs politiques aux niveaux national et régional et, partant partager les idées sur les moyens d'améliorer le climat des affaires ; la création d'une opportunité pour les acteurs publics et commerciaux de discuter des moyens d'améliorer la compétitivité en échangeant des points de vue sur des questions, telles que l'accès au financement et aux marchés extérieurs.

2) Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) sur le projet de protocole portant création d'un mécanisme permanent de règlement des différends relatifs aux investissements

58. La 51^e session du CMAE a accueilli favorablement la demande du Royaume d'Arabie Saoudite d'organiser une réunion du groupe intergouvernemental d'experts des parties contractantes à l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique et a demandé au Secrétariat général d'organiser cette réunion.
59. Conformément à cette résolution, la première réunion des parties contractantes à l'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 26 et 27 octobre 2025.
60. Le Royaume d'Arabie Saoudite a fait un don généreux de 100 000 USD pour soutenir le budget de révision et de mise à jour de l'accord.
61. La première réunion des parties contractantes a rassemblé les représentants de vingt et une (21) parties contractantes, à savoir Royaume hachémite de Jordanie, État des Émirats arabes unis, République d'Indonésie, République islamique d'Iran, République islamique du Pakistan, Burkina Faso, République de Türkiye, République de Tunisie, Royaume d'Arabie saoudite, République du Sénégal, République du Soudan, République d'Irak, Sultanat d'Oman, République de Gambie, État de Palestine, État du Qatar, État du Koweït, État de Libye, République du Mali, République arabe d'Égypte et Royaume du Maroc. La République populaire du Bangladesh a également participé à la réunion en tant qu'observateur. Par ailleurs, les institutions concernées de l'OCI, telles que : Le CIDC, la CICD, le SESRIC, la BID, le FOCIC et l'IIFA ont également été invités à participer à la réunion en tant qu'observateurs.
62. La réunion a examiné « l'analyse des lacunes » préparée par les experts internationaux et a procédé à un échange de vues sur le processus d'examen prospectif.
63. La réunion a décidé qu'étant donné que le processus de révision et de mise à jour de l'accord d'investissement de l'OCI est essentiellement un processus mené par les États membres, les parties contractantes à l'accord soumettront des commentaires et des propositions au Secrétariat général sur l'amendement de l'accord dans un délai d'un mois à compter de la date de la réunion. Ces commentaires constitueront la base du projet zéro qui sera préparé par les experts en coordination avec le Secrétariat général.
64. Le 21 mai 2026, le Secrétariat général a transmis le projet préliminaire de l'Accord actualisé sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI aux Parties contractantes ainsi qu'aux autres États membres de l'OCI, afin qu'ils l'examinent et formulent leurs observations. Le Secrétariat général procède actuellement à la compilation des contributions et des avis des États membres concernant l'avant-projet. La deuxième réunion des Parties contractantes chargée de négocier l'avant-projet se tiendra au cours du dernier trimestre de 2026.

(f) Développement du secteur du halal

65. La taille globale de l'industrie halal mondiale augmente rapidement, passant de 6,3 billions de dollars US en 2022 à 9,7 billions de dollars US en 2027. L'industrie halal a gagné en importance dans l'agenda des États membres de l'OCI et des institutions de l'OCI, non seulement en raison de son importance économique, de ses opportunités commerciales lucratives et de son potentiel de croissance, mais également de ses impacts positifs sur le développement socio-économique, notamment en créant de nouveaux emplois, en réduisant les vulnérabilités économiques et en atténuant la pauvreté. Au cours de l'année sous revue, les institutions compétentes de l'OCI, dans le cadre de leurs mandats respectifs, ont continué à mener diverses activités.
66. L'INMPI a poursuivi ses efforts en vue d'élaborer des normes communes indispensables dans la région de l'OCI et, au cours de la période considérée, il a publié 23 nouvelles normes OCI/INMPI. Cela porte le nombre total de normes à 79, dont 21 concernent des questions liées au halal.
67. L'INMPI a organisé 51 activités de renforcement des capacités pour les États membres de l'OCI dans le domaine de l'infrastructure de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation, en particulier par le biais de programmes de formation et d'ateliers visant à renforcer les systèmes nationaux de certification et d'accréditation halal.

i. La 20^e Assemblée générale de l'INMPI

68. La 20^e Assemblée générale s'est tenue à Tachkent, en Ouzbékistan, le 13 novembre 2025. La 20^e assemblée générale a examiné et approuvé les états financiers vérifiés de l'INMPI pour 2024, le barème des contributions obligatoires des États membres au budget de l'INMPI ainsi que le budget et le programme d'activités de l'INMPI pour 2026. Elle a également approuvé le protocole d'accord entre l'INMPI et le Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB). L'Assemblée générale a également approuvé l'adhésion de la République arabe syrienne à compter du 1^{er} janvier 2026.

ii. Troisième réunion de l'assemblée générale du Forum islamique des organismes d'accréditation halal

69. La 51^e session du CMAE a exhorté tous les États membres, le Secrétariat général, les organes subsidiaires de l'OCI, les institutions spécialisées et affiliées à participer activement et à coopérer avec le Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB) pour s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée. L'IFHAB vise à améliorer la compréhension mutuelle et la communication efficace entre les organismes d'accréditation afin de soutenir l'industrie halal à différents niveaux.
70. La troisième assemblée générale de l'IFHAB s'est tenue à Makkah Al-Mukarramah, en Arabie saoudite, le 11 décembre 2025. L'Assemblée générale a examiné les activités de ses trois comités, à savoir (i) le Comité de l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) ; (ii) le Comité technique (CT) ; et (iii) le Comité des médias et de la communication (CMC). Elle a également approuvé le protocole d'accord entre l'IFHAB et l'INMPI.

iii. Halal Expo 2025 et le 11^e Sommet mondial du halal

71. L’Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI) et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) ont été les coorganisateur de la Halal Expo 2025 et du 11^e Sommet mondial du halal ayant pour thème « *Innovation et excellence dans le commerce halal* », qui se sont tenus à Istanbul, en République de Türkiye, du 26 au 29 novembre 2025, sous l’égide de la présidence de la République de Türkiye.
72. La Halal Expo et le World Halal Summit ont constitué un rassemblement international important pour établir des partenariats, discuter de la croissance du marché et faire progresser l’économie halal au niveau mondial. Le Sommet halal a réuni des leaders du secteur, des entreprises et des investisseurs afin d’étudier la croissance dans les secteurs halal, tels que l’alimentation, les cosmétiques, la finance et le tourisme, tandis que l’Expo a présenté des produits et services halal dans les domaines de l’alimentation, des cosmétiques, de la finance, du textile, du tourisme et de la santé. Plus de 500 exposants de 50 pays ont participé à l’exposition et au sommet. Ces manifestations sont appelées à rester des événements importants pour l’industrie du halal et offrent aux participants une occasion unique de rencontrer les leaders du secteur, d’explorer de nouveaux marchés et de rester à l’affût des tendances émergentes.
73. Le salon Halal Expo 2026 et le 12^e Sommet mondial du halal se tiendront à Istanbul, en République de Türkiye, du 25 au 28 novembre 2026. Ces manifestations sont appelées à rester des événements importants pour l’industrie du halal et offrent aux participants une occasion unique de rencontrer les leaders du secteur, d’explorer de nouveaux marchés et de rester à l’affût des tendances émergentes.

iv. Troisième Forum halal de Makkah 2026

74. La Chambre islamique de commerce et de développement (CICD), en collaboration avec les Chambres de commerce de Makkah et de Médine, a organisé le Forum halal de Makkah 2026, qui s’est tenu à Makkah, au Royaume d’Arabie saoudite, du 14 au 16 février 2026. Le thème du Forum était « Le halal, un secteur d’activité à part entière », et visait à favoriser le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les pouvoirs publics, les entreprises du secteur privé et la société civile dans divers domaines tels que l’alimentation halal, les produits pharmaceutiques halal, la mode pudique, les cosmétiques halal, la finance islamique et le tourisme halal. Un salon consacré au halal a également été organisé en marge du forum.

v. Le Forum régional sur l’investissement dans le secteur de la santé

75. Le CIDC, en collaboration avec le gouvernement de la République islamique de Mauritanie, l’Organisation mondiale de la santé, la Banque islamique de développement et la Banque africaine de développement, a organisé le Forum régional d’investissement dans le secteur de la santé à Nouakchott, en Mauritanie, les 13 et 14 juillet 2026. Le Forum visait à mobiliser des investissements pour le développement de systèmes de santé durables et résilients dans les États membres de l’OCI en Afrique. Le Forum s’est conclu par l’adoption de la « Déclaration de

Nouakchott sur le renforcement de l'investissement dans le secteur de la santé dans les États membres de l'OCI : de la stratégie à la mise en œuvre ». Cette Déclaration traduit la volonté partagée des participants de faire de la santé un secteur stratégique d'investissement et un moteur de croissance économique et de développement durable. La Déclaration stipule également la création d'un mécanisme de suivi, comprenant l'organisation de réunions périodiques et l'élaboration de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements adoptés.

(g) 18^e Foire commerciale des États membres de l'OCI

76. La 18^e Foire commerciale des États membres de l'OCI se tiendra à Karachi, au Pakistan, du 23 au 26 novembre 2026. La Foire permettra aux États membres, aux États observateurs et aux opérateurs économiques publics et privés de promouvoir leurs produits et services, de conclure des transactions commerciales et de nouer des partenariats économiques.

V. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

77. La 51^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) a salué la célébration du prix de la ville du tourisme et a encouragé les États membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs qui seront entrepris dans leurs pays respectifs. Tous les États membres ont également été encouragés à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OCI.

(a) Commémoration du prix de la ville du tourisme de l'OCI 2025 et 2026

78. Le gouvernement de la République du Sénégal a organisé la cérémonie de lancement de Dakar en tant que ville du tourisme de l'OCI pour 2025, à Dakar, République du Sénégal, le premier septembre 2025. La cérémonie de lancement visait à donner le coup d'envoi d'une série d'activités dans le cadre de la commémoration de Dakar en tant que ville du tourisme de l'OCI pour 2025, afin de présenter son riche patrimoine musulman à la communauté mondiale, en particulier aux touristes musulmans.
79. Comme cela a été rapporté précédemment, la 12^e CIMA a désigné Le Caire comme Ville du tourisme de l'OCI pour 2026. À cet égard, les institutions compétentes de l'OCI ont organisé plusieurs événements touristiques au cours de l'année pour commémorer la Ville.

(b) Forum du tourisme de l'OCI

80. L'Ouzbékistan, dans le cadre de sa présidence de la 12^e session de la Conférence Islamique des ministres du Tourisme (CIMA), a organisé le forum du Tourisme de l'OCI à Tachkent, République d'Ouzbékistan, le 27 novembre 2025 en marge de la 30^e édition de la Foire internationale du Tourisme de Tachkent. Le forum s'est concentré sur la coopération régionale, le tourisme numérique, le patrimoine et le développement durable dans les pays de l'OCI.

(c) 10^e Réunion du Comité de coordination sur le tourisme

81. Le Secrétariat général, en coordination avec la République d'Ouzbékistan en tant que présidente en exercice de la Conférence islamique des ministres du Tourisme (CIMT), a organisé la 10^e Réunion du Comité de coordination sur le tourisme à Tachkent, en Ouzbékistan, le 22 juin 2026. La Réunion a examiné la mise en œuvre de la résolution de la 12^e CIMT. Elle a également évalué l'ensemble des dossiers de candidature selon les critères établis et finalisé les recommandations pour les prix de la « Ville du tourisme de l'OCI » pour les années 2028, 2029 et 2030. Ces recommandations seront soumises à la 13^e session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme, prévue à Doha, au Qatar, du 1^{er} au 3 décembre 2026, pour approbation finale et annonce officielle.

(d) 13^e Session de la Conférence Islamique des ministres du Tourisme (CIMT)

82. La 13^e session de la Conférence Islamique des ministres du Tourisme (CIMT) est prévue à Doha, État du Qatar, du 1 au 3 décembre 2026. La 13^e CIMT examinera la mise en œuvre des résolutions des conférences précédentes, y compris la feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI. Elle sélectionnera également les villes de tourisme de l'OCI pour 2028, 2029 et 2030 respectivement.
83. Le Secrétariat général a diffusé le projet d'ordre du jour, l'ordre du jour annoté et le projet de programme de travail aux États membres et aux institutions concernées de l'OCI, et collabore actuellement avec les autorités compétentes du Qatar pour les préparatifs de ladite Conférence.

(e) Programmes de renforcement des capacités en matière de tourisme

84. Le CIDC, en collaboration avec le ministère du Tourisme de l'Ouganda, organisera l'exposition touristique de l'OCI « UTALI Africa Tourism Expo » à Kampala au cours du dernier trimestre 2026, en collaboration avec l'INMPI, le SESRIC, la CICD et l'IFHAB.
85. Le SESRIC a organisé six activités de renforcement des capacités au cours de la période sous revue, comprenant deux cours de formation, trois ateliers et une cérémonie de commémoration de la Ville du tourisme de l'OCI pour 2026.

(f) Forum du secteur privé de l'OCI sur le tourisme

86. La 14^e réunion du Forum du secteur privé de l'OCI/COMCEC sur le tourisme se tiendra virtuellement le 14 octobre 2026 sous le thème : « La transformation numérique et l'intelligence artificielle dans le tourisme ». Le Forum offrira l'occasion d'explorer la transformation numérique et l'intelligence artificielle dans l'évolution du secteur touristique à travers la région de l'OCI.

(g) Recherche et publication touristiques

87. Le SESRIC prépare un rapport intitulé « Le tourisme international dans les pays de l'OCI 2026 », qui sera soumis à la 13^e session de la CIMT, prévue à Doha, au Qatar, en décembre 2026.
88. Le SESRIC héberge 12 indicateurs dans la catégorie Tourisme de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.

VI. COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

89. Les États membres de l'OCI reconnaissent que le transport est l'un des principaux catalyseurs du développement économique et de la compétitivité internationale, compte tenu de son rôle en tant que secteur de soutien logistique et de service essentiel. L'amélioration des moyens de transport et de communication entre les États membres de l'OCI reste un domaine important de la coopération intra-OCI. À cet égard, cette section résume les développements récents et les activités prévues par l'OCI dans ce secteur important.

a) Deuxième Conférence des ministres du Transport de l'OCI

90. La deuxième Conférence des ministres des Transports de l'OCI s'est tenue à Istanbul, en Türkiye, les 11 et 12 février 2026. La Conférence, réunie à nouveau après près de 40 ans, a souligné que des réseaux de transport efficaces et intégrés renforcent la résilience économique, la stabilité et la solidarité entre les États membres. Au cours de la Conférence, les États membres ont présenté leurs initiatives nationales de connectivité ainsi que leurs principaux corridors de transport dans les secteurs maritime, aérien, terrestre, ferroviaire et routier, incluant la modernisation des aéroports, des ports maritimes, des chemins de fer et des plateformes logistiques afin de faciliter le commerce et le transit des biens et des services. La Conférence a également examiné les questions relatives au renforcement de la coopération intra-OCI dans le secteur des transports et a approuvé la résolution visant à stimuler la coopération entre les États membres de l'OCI dans ce secteur stratégique et à accroître leur connectivité.

b) Mise en œuvre du projet ferroviaire Dakar-Port Soudan de l'OCI

91. La deuxième réunion des parties prenantes sur le projet ferroviaire OCI Dakar-Port Soudan s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 24 février 2025. Ont participé à la réunion les représentants de 11 États membres de l'OCI concernés, de 8 autres États membres de l'OCI, de la Banque islamique de développement (BID) et de 3 institutions multilatérales.
92. Le Secrétariat général a présenté une vue d'ensemble du projet ferroviaire Dakar - Port Soudan de l'OCI, et les diverses activités accomplies par la suite en vue de la mise en œuvre du projet. La présentation a mis l'accent sur la nécessité d'identifier les défis qui entravent la mise en œuvre du projet et d'élaborer des stratégies pour les surmonter. La présentation a également souligné l'importance de convenir d'une marche à suivre pour la mise en œuvre du projet.
93. La Banque islamique de développement a présenté les principaux aspects de l'analyse du projet qu'elle avait effectuée à ce moment-là. L'analyse a mis en évidence les considérations critiques,

les opportunités et les facteurs stratégiques pertinents pour faire avancer le projet de manière efficace. Plus précisément, l'analyse a porté sur les facteurs de réussite, les contraintes et les mesures correctives, ainsi que sur le rôle potentiel de la BID dans la mise en œuvre du projet. La BID a également mis l'accent sur l'initiative de liaison inverse, dans le cadre de laquelle les États membres ou les États non membres, qui sont des États membres des Nations unies, peuvent fournir des conseils techniques et de l'expertise pour faciliter le sujet concerné.

94. Pour aller de l'avant, les participants à la réunion se sont mis d'accord sur les points suivants :
- a) Les États membres concernés doivent inclure ce projet dans leurs projets nationaux prioritaires ;
 - b) Préparation de plans de projets détaillés et d'études de faisabilité devrait être une priorité absolue pour les États membres concernés ;
 - c) Harmonisation des normes ferroviaires, des modalités opérationnelles et de la collaboration transfrontalière ;
 - d) Chaque État membre concerné doit, au moment opportun, prendre contact avec des financiers potentiels pour les convaincre de financer leur partie du projet ;
 - e) Mettre en place une équipe technique conjointe OCI-BID-UA-NEPAD pour échanger des informations et assurer la coordination avec le projet de corridor Dakar-Djibouti, après la signature de l'accord de coopération OCI-UA, approuvé par la 38^e session du CMAE, tenue à Astana, Kazakhstan, en 2011 ;
 - f) Mettre à jour la liste des travaux et études achevés dans le cadre du projet de ligne ferroviaire Dakar-Port Soudan de l'OCI.
 - g) Envisager la création de plateformes de coordination : (i) Comité de pilotage du projet ; (ii) Bureau régional de coordination du projet ; et (iii) Unités de mise en œuvre du projet dans les pays.
 - h) Envisager l'examen de l'harmonisation et de la synchronisation : (i) des normes de construction des lignes ferroviaires ; (ii) de la sécurité opérationnelle, de la signalisation et des communications ; et (iii) des politiques régissant le transport et la facilitation du commerce, y compris les Conventions régionales et internationales pertinentes ;
 - i) Convoquer une troisième réunion des parties prenantes, en 2027, afin d'évaluer l'état d'avancement du projet ; et
 - j) Inviter toutes les parties prenantes, y compris les institutions multinationales, à toutes les réunions futures du projet.
 - k) Les États membres fourniront au secrétariat général des informations sur le niveau de développement et de préparation de ce projet, qui serviront à l'étude de faisabilité.
95. La deuxième Conférence des ministres des Transports de l'OCI, qui s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, les 11 et 12 février 2026, a recommandé la formation d'un comité composé des États membres concernés, chargé de coordonner et de mettre en œuvre le projet ferroviaire Dakar-Port Soudan en matière de normes de construction, de normalisation et d'interopérabilité des réseaux, ainsi que du partage d'expériences et de compétences techniques. À cet égard, le Secrétariat général travaille actuellement à la formation dudit comité.

c) Publications et programmes de renforcement des capacités dans le secteur du transport

96. Au cours de l'année sous revue, le SESRIC a achevé une étude sur « *Le transport pour le développement dans les pays membres de l'OCI : Implications pour le commerce et le tourisme et défis pour les pays enclavés* » pour examiner l'état actuel du secteur des transports et les contraintes potentielles à la connectivité dans les États membres de l'OCI. Plus précisément, le rapport décrit l'état actuel du secteur du transport et les contraintes potentielles à la connectivité qui doivent être abordées dans les États membres de l'OCI, avec une référence particulière aux questions et aux défis auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI enclavés dans ce domaine. Ce faisant, le rapport souligne la nécessité d'une région de l'OCI bien connectée, dotée d'une infrastructure de transport moderne et fonctionnelle, d'un passage plus aisé aux frontières, d'un commerce extérieur plus rapide et de corridors économiques opérationnels susceptibles d'élargir la base et les possibilités de croissance économique et de bien-être.
97. Le SESRIC possède également 43 indicateurs sous la catégorie des Transports et de la Communication de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.
98. Dans le cadre de son Programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB), le SESRIC a organisé 26 activités statistiques. Ces activités comprenaient 12 cours de formation statistique, 1 atelier, 14 réunions statistiques internationales, 3 visites d'étude et 6 webinaires, menés dans le but de renforcer les capacités des ressources humaines techniques des Offices nationaux de statistique (ONS) des États membres de l'OCI. Ces activités ont couvert un large éventail de sujets directement liés au domaine économique, notamment les statistiques du commerce international, la balance des paiements et la position extérieure globale, l'investissement direct étranger et la compétitivité, les statistiques des transports, les statistiques du tourisme, les statistiques du travail, les statistiques des migrations, les statistiques de l'agriculture et de la pêche, ainsi que le suivi des Objectifs de développement durable prioritaires.

d) Le 5^e Forum Consultatif des Organisations de Coopération régionale dans la région de l'OCI

99. Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Banque Islamique de Développement (BID) ont conjointement organisé le 5^e Forum consultatif des Organisations de Coopération régionale dans la région de l'OCI à Istanbul, Türkiye, les 2 et 3 octobre 2025. Le Forum a rassemblé 29 organisations internationales dans le but principal de stimuler l'intégration économique, le commerce, l'investissement et la connectivité entre les États membres de l'OCI par le biais de projets conjoints. Les principales discussions ont porté sur la réduction des barrières commerciales, la promotion de la croissance du secteur privé, l'amélioration de la connectivité maritime et routière dans les différentes sous-régions de l'OCI et l'alignement des stratégies pour le développement durable, avec la participation des institutions de l'OCI, des agences de l'ONU et d'autres partenaires internationaux.

VII. RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

100. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme un élément essentiel pour promouvoir un développement socio-économique durable et offrir davantage d'opportunités économiques dans une société donnée. Conscientes de cela, les différentes sessions du CMAE ont appelé les États membres à intégrer le rôle du secteur privé pour dans le développement socio-économique et la promotion de la coopération au sein de l'OCI. En conséquence, cette section du rapport résume les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce secteur.

(a) La 41^e Assemblée générale et la 39^e réunion du Conseil d'administration de la CICD

101. La 41^e Assemblée générale de la CICD s'est tenue à Makkah Al Mukarramah, au Royaume d'Arabie saoudite, le 16 février 2026, avec la participation de représentants des chambres membres de 25 pays. La Réunion a élu 21 membres du Conseil d'administration (CA), à savoir l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, l'Égypte, la Guinée, l'Indonésie, l'Iran, la Jordanie, le Koweït, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la Palestine, le Pakistan, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Soudan, la Türkiye et les Émirats arabes unis. Le nouveau Conseil d'administration exercera ses fonctions pour une période de cinq ans à compter de 2026.

(b) Projets de la CICD

102. La CICD a organisé dix événements et forums majeurs, a participé à huit engagements internationaux et régionaux, a mis en œuvre cinq initiatives de renforcement des capacités et a publié cinq rapports thématiques et documents de politique générale, contribuant ainsi à l'avancement du développement du secteur privé et de la coopération économique entre les États membres de l'OCI. Par conséquent, la CICD a mené les activités suivantes :
- **Réseau des chefs d'entreprise B57+** lancé lors du Sommet des chefs d'entreprise en marge de la 41^e Réunion ministérielle du COMCEC à Istanbul, en novembre 2025. En février 2026, la CICD a lancé le chapitre régional B57+ pour l'Asie-Pacifique lors du Sommet économique indonésien à Jakarta et a convoqué une table ronde commerciale multilatérale Indonésie - B57+ consacrée au commerce, à l'investissement et à la connectivité.
 - **Forum sur le tourisme durable (FTD)** - a facilité les discussions de haut niveau sur le tourisme durable, le développement communautaire et la coopération transfrontalière dans la région de l'OCI. Le deuxième FTD s'est tenu les 21 et 22 janvier 2026 à Karachi, au Pakistan, formulant des recommandations visant à mobiliser l'investissement privé dans le tourisme durable.
 - Le **Makkah Entrepreneurship Forum** s'est tenu à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 26 et 27 novembre 2025. L'objectif du forum était de promouvoir l'esprit d'entreprise dans les États membres et d'échanger des expériences entre les entrepreneurs.
 - **La 2^e édition du Forum sur l'investissement dans l'économie numérique (IDEF)** s'est tenue le 22 septembre à Amman, en Jordanie. Elle a rassemblé des décideurs

politiques, des leaders technologiques, des innovateurs et des investisseurs afin de faire progresser les initiatives liées à l'économie numérique, d'intensifier le commerce numérique transfrontalier et de tisser des réseaux entre les secteurs privés de l'OCI. La troisième édition de ce forum sera tenue durant 2026.

(c) Centre d'arbitrage de l'OCI, institution affiliée à la CICD

103. La feuille de route stratégique décennale du Centre d'arbitrage de l'OCI (CA-OCI) est conçue pour positionner le Centre comme la première plateforme mondiale de résolution des litiges internationaux, avec un accent particulier sur les questions relatives à l'investissement international, ainsi que sur les litiges commerciaux et financiers. La feuille de route présente une vision claire et des étapes détaillées pour renforcer les capacités du Centre, afin qu'il devienne synonyme d'excellence en termes de règlement des litiges internationaux.
104. La 41^e session ministérielle du COMCEC a reconnu le rôle important du Centre d'arbitrage de l'OCI, en tant qu'institution affiliée au CICD, pour le règlement des différends et a appelé les États membres à encourager la participation active aux activités du Centre d'arbitrage de l'OCI en vue d'utiliser les services fournis par le Centre à ceux qui en font la demande.

(d) Forum du secteur privé de l'OCI

105. Conformément à la résolution pertinente du CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte, le Royaume hachémite de Jordanie, et les institutions pertinentes de l'OCI, a initialement prévu d'organiser un Forum du secteur privé de l'OCI en 2024. Cependant, le 22 avril 2025, le Royaume hachémite de Jordanie a retiré son offre d'accueillir le Forum. En conséquence, le Secrétariat général de l'OCI a informé les États membres de la décision du Royaume hachémite de Jordanie et a demandé aux autres États membres d'exprimer leur intérêt à accueillir le Forum.
106. L'objectif du forum du Secteur privé est de renforcer le rôle du secteur privé dans les États membres de l'OCI en tant que moteur de croissance, tout en capitalisant sur les expériences et les leçons apprises de différentes parties de la région de l'OCI, et en institutionnalisant le dialogue politique au niveau de l'OCI sur le développement du secteur privé.
107. Les autres objectifs spécifiques du Forum sont : l'intégration du rôle du secteur privé dans le développement socio-économique pendant la période de redressement et de post-pandémie ; l'augmentation de la part du secteur privé dans le PIB et l'emploi ; la promotion des investissements du secteur privé ; le renforcement du rôle du secteur privé dans l'accélération de la mise en œuvre des programmes de développement économique nationaux et de l'OCI grâce à une meilleure mobilisation de leurs ressources et de leur potentiel ; et la création d'opportunités de réseautage entre les acteurs du secteur privé des États membres de l'OCI afin de soutenir le commerce et les investissements intra-OCI.

(e) Activités de la Sociétéislamique pour le développement du secteur privé (SID)

108. La SID, membre du groupe de la Banque islamique de développement (BID), dispose actuellement d'un capital autorisé de 4 milliards de dollars US et ses actionnaires sont 56 États membres de l'OCI et 5 institutions financières publiques. Le mandat de la SID est de soutenir le développement économique des États membres de l'OCI, en fournissant des financements, des conseils et une assistance technique aux projets du secteur privé, conformément aux principes de la Charia. En date de juin 2025, les approbations cumulées brutes de la SID s'élevaient à 7,8 milliards de dollars US et les décaissements cumulés totalisaient 5,4 milliards de dollars.
109. Au cours des huit premiers mois de 2025, les approbations et les décaissements de la SID pour le développement du secteur privé dans les États membres de l'OCI ont atteint respectivement 243 millions et 341 millions de dollars. Au niveau régional, 44 % des financements approuvés ont été alloués à l'Europe et à l'Asie centrale, 41 % au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, et 15 % à l'Afrique subsaharienne.

VIII. PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

110. La réduction de la pauvreté reste un défi majeur pour les efforts de développement des États membres de l'OCI. À cette fin, les diverses initiatives de réduction de la pauvreté de l'OCI visent à créer des emplois en favorisant les compétences, la compétitivité et l'entrepreneuriat. En conséquence, ce segment met en évidence les derniers développements concernant les programmes et activités de réduction de la pauvreté de l'OCI.

(a) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

111. À la fin de l'année 2024, le capital engagé de le FSID atteindra 2,83 milliards de dollars. Sur ce montant, 1,83 milliard de dollars ont été engagés par les États membres de l'OCI, tandis que la BID s'est engagée à hauteur de 1 milliard de dollars. Le montant total versé jusqu'à présent représente 28 % du capital visé par le Fonds, soit 10 milliards de dollars. Les engagements les plus importants ont été pris par l'Arabie saoudite (1 milliard de dollars) et le Koweït (300 millions de dollars). Le montant total des contributions versées s'est élevé à 2,532 milliards de dollars, dont 1 milliard USD a été versé par la BID et 1,532 milliard USD par les États membres.
112. Depuis sa création en 2007 et jusqu'à la fin de 2024, le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) a approuvé de manière cumulative environ 1,36 milliard de dollars US sous forme de prêts concessionnels, de subventions et d'investissements pour financer des projets et des programmes de lutte contre la pauvreté dans les États membres de l'OCI.
113. Le FSID a été réaffecté par le Conseil des gouverneurs de la BIsD pour devenir le Fonds concessionnel de la BIsD (ICF). L'ICF a été établi le 1er janvier 2026 et lancé le 8 février 2026 lors de la Conférence d'Al-Ula pour les économies des marchés émergents. L'ICF est désormais pleinement opérationnel, ayant approuvé ses premières opérations en avril 2026. Cela s'inscrit dans le cadre d'une volonté institutionnelle d'accroître l'offre de financement concessionnel de la BIsD pour atteindre 15 % du total des approbations annuelles.

IX. PROGRAMME D’ACTION DE L’OCI 2026-2035

114. La troisième réunion du Groupe intergouvernemental d’experts (GIE) de l’OCI, qui s’est tenue au siège de l’OCI à Djeddah du 17 au 19 novembre 2025, a élaboré un nouveau Programme d’action : 2026-2035. La quatrième réunion du GIE est prévue au même endroit dans les mois à venir afin de finaliser le projet de Programme d’action de l’OCI pour la décennie 2026-2035. La réunion devrait permettre de finaliser le projet de programme d’action de l’OCI pour la décennie 2026-2035.

X. COOPÉRATION DANS LE SECTEUR DE L’ÉNERGIE

115. Le Royaume d’Arabie saoudite a proposé d’accueillir la 2^e Conférence ministérielle de l’OCI sur l’énergie en 2026. La 51^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l’OCI, qui s’est tenue à Istanbul (République de Türkiye) les 21 et 22 juin 2025, a chaleureusement salué la généreuse offre du Royaume d’Arabie saoudite d’accueillir la prochaine Conférence ministérielle de l’OCI sur l’énergie.
116. Il convient de souligner que la deuxième conférence ministérielle de l’OCI sur l’énergie est convoquée 37 ans après la première conférence tenue à Istanbul, Türkiye, en 1989. Ainsi, la revitalisation de la conférence ministérielle de l’OCI sur l’énergie serait cruciale pour renforcer la coopération intra-OCI dans ce secteur par le biais de la coopération technique, du transfert de technologie, de l’échange d’expertise, des meilleures pratiques et de l’information. Compte tenu du lien entre l’énergie et le développement socio-économique, ainsi que des préoccupations croissantes concernant le lien entre les sources d’énergie dominantes actuelles et la dégradation de l’environnement, ce qui entraîne un besoin urgent de trouver des énergies plus propres, on ne saurait trop insister sur l’importance de la coopération intra-OCI dans le secteur de l’énergie.
117. Le gouvernement du Royaume d’Arabie saoudite a proposé de l’accueillir en 2027 et, actuellement, le Secrétariat général de l’OCI et le pays hôte finalisent les préparatifs en vue de la tenue de la deuxième Conférence ministérielle de l’OCI sur l’énergie à Riyad en 2027. La deuxième conférence ministérielle de l’OCI sur l’énergie devrait permettre de discuter de la sécurité énergétique dans les pays de l’OCI ainsi que des questions relatives au renforcement de la coopération intra-OCI dans le secteur de l’énergie.

XI. LA RÉVOLUTION NAISSANTE DE L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

118. Ces dernières années ont témoigné d’un bond significatif dans le développement de l’intelligence artificielle (IA), dont les effets se font ressentir dans tous les secteurs de la vie humaine. Il est largement admis et compris que l’IA va révolutionner la conduite des affaires dans de nombreux secteurs du domaine économique. Déjà, des robots servent des clients dans de nombreux restaurants de certains pays. Les « usines fantômes » (Dark Factories) — des usines gérées et exploitées à 100 % par des machines, sans lumière ni présence humaine —

fonctionnent déjà en Chine. Bien que l'IA crée de nombreuses nouvelles opportunités pour le progrès du développement, il est également largement admis qu'elle engendrera de nouveaux défis. Il est donc crucial et urgent que les États membres de l'OCI élaborent une stratégie efficace en matière d'IA s'ils veulent récolter les bénéfices de l'intelligence artificielle et atténuer ses répercussions négatives potentielles.

119. En réponse à la demande de la 41^e session du COMCEC, le SESRIC a continué d'améliorer la base de données OICStat au cours de la période sous revue. Dans ce cadre, une nouvelle catégorie intitulée « *Transformation numérique et intelligence artificielle* », comprenant 62 indicateurs sur la transformation numérique, les technologies de l'information et de la communication ainsi que l'intelligence artificielle, a été introduite, portant le nombre de catégories de 27 à 28 et répondant à la demande croissante des pays membres pour des statistiques dans ce domaine en évolution rapide.

XII. CONCLUSION

120. Le déclin récent du commerce intra-OCI, entraîné par les crises, les conflits et les défis persistants pour atteindre l'objectif de 25 % de commerce intra-OCI, met en évidence la nécessité d'une coopération et d'une intégration économiques régionales plus fortes. Le développement de chaînes de valeur régionales dans des secteurs clés tels que la diversification des sources d'importation de produits alimentaires et l'investissement dans les infrastructures de transport peut contribuer à renforcer la coopération, à accroître la résilience de la chaîne d'approvisionnement, à réduire les barrières commerciales et à créer de nouvelles opportunités pour accroître le commerce intra-OCI.
121. La relance des conférences ministérielles de l'OCI sur les transports et l'énergie intensifiera les actions en faveur de la mise en œuvre des diverses décisions de l'OCI dans ces secteurs. Tout aussi important est le besoin d'un soutien marqué des États membres de l'OCI en faveur de la première édition du Forum d'investissement de l'OCI en Afrique, qui doit se tenir en République du Mali, par une participation active à cet important forum.
122. Les États membres de l'OCI présentent d'importantes opportunités d'investissement dans l'ensemble des secteurs de l'économie numérique et de la technologie, notamment l'intelligence artificielle (IA), la technologie financière (fintech) et la fintech islamique, le commerce électronique, l'informatique en nuage (cloud computing), les centres de données, la cybersécurité, l'infrastructure numérique, ainsi que les services informatiques et numériques publics. Un potentiel d'investissement existe également dans l'agriculture numérique, la technologie de la santé, la technologie éducative, les villes intelligentes, la logistique, la technologie du tourisme et les plateformes numériques halal.

Annexe-I

QUI A SIGNÉ/RATIFIÉ LES DIFFÉRENTS ACCORDS ET STATUTS CONCERNANT LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

NOMS DES ÉTATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le régime tarifaire préférentiel pour les SPC-OCI (PRETAS)		SYSTÈME DE PRÉFÉRENCES COMMERCIALES (SPC-OCI) Règles d'origine		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des États islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI)		Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, OISA		Statut du Centre du travail de l'OCI (CTOCI)	
	Adopté conformément à la résolution n° 1/8-E de la 8e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977.		Adopté conformément à la résolution n° 7/12-E de la 12 ^e ICFM Bagdad/Irak 1-5/06/1981		Adopté conformément à la Résolution n° 1 de la 6 ^e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 7-10 octobre 1990		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 21 ^e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 22-25 novembre 2005		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 23 ^e session du COMCEC, Istanbul, Türkiye, 14-17/11/2007		Adopté conformément à la Résolution n° 16/13-E de la 13 ^e ICFM Niamey/Niger 22-26/08/1982		Adopté conformément à la Résolution n° 17/15-E de la 15 ^e ICFM Sanaa/Yémen 18-22/12/1984		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 14 ^e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 1-4 novembre 1998		Adopté conformément à la Résolution No.3/40-E de la 40 ^e CFM Conakry/Guinée 9-11/12/2013		Adopté conformément à la résolution n° 2/43-E de la 43 ^e session du CMAE, Tachkent (Ouzbékistan), 18-19 octobre 2016	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif
Afghanistan	8/10/2010	4/2/2018	10/08/2010	-	-	-	-	-	-	-	4/2/2018	avant 2025	-	-	-	11/07/2012	12/10/2013	20/7/2016		
Albanie	-		16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Algérie	20/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12/01/2007	-	23/10/2007	-	-		
Azerbaïdjan	20/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	16/12/2016	05/06/2026	-	23/11/2017	10/01/2018
Bahreïn	21/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	06/01/09	-	29/06/2009	09/12/2013	06/05/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	30/03/2021	30/03/2021
Bangladesh	12/05/1977	18/04/1978	11/04/1997	-	11/04/1997	17/01/04	24/11/2006	11/02/2009	15/02/2011	23/06/2011	09/10/1983	12/05/2001	-	16/04/1988	-	01/01/2021	28/4/2016	07/04/2017	13/04/2025	
Bénin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	22/11/2013	02/11/2015	Lundi 19 avril 2027	27/06/2019	
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017	-	-	20/5/2015	2/11/2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Burkina Faso	23/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	06/10/2009	-	06/10/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	15/04/2013	12/10/2013	26/1/2016	23/11/2023	
Cameroun	23/01/1978	07/11/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	24/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	-	07/07/2000	28/4/2016	23/05/2022	07/11/2024	
Comores	28/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	10/07/2010	-	10/07/2010	-	10/07/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	12/10/2013	-	23/09/2025	12/10/2025
Côte d'Ivoire	11/07/2009	-	11/07/2009	18/06/2025	11/07/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	04/12/2016	-	04/12/2016	25/11/2017	04/12/2016	24/04/2024	12/11/2025	
Djibouti	21/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	12/02/2012	25/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	12/02/2012	18/05/2010	16/12/2016	12/10/2013	-	23/11/2023	06/2025

NOMS DES ÉTATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le régime tarifaire préférentiel pour les SPC-OCI (PRETAS)		SYSTÈME DE PRÉFÉRENCES COMMERCIALES (SPC-OCI) Règles d'origine		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des États islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI)		Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, OISA		Statut du Centre du travail de l'OCI (CTOCI)	
	Adopté conformément à la résolution n° 1/8-E de la 8e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977.		Adopté conformément à la résolution n° 7/12-E de la 12e ICFM Bagdad/Irak 1-5/06/1981		Adopté conformément à la Résolution n° 1 de la 6e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 7-10 octobre 1990		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 21e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 22-25 novembre 2005		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 23e session du COMCEC, Istanbul, Türkiye, 14-17/11/2007		Adopté conformément à la Résolution n° 16/13-E de la 13e ICFM Niamey/Niger 22-26/08/1982		Adopté conformément à la Résolution n° 17/15-E de la 15e ICFM Sanaa/Yémen 18-22/12/1984		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 14e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 1-4 novembre 1998		Adopté conformément à la Résolution No.3/40-E de la 40e CFM Conakry/Guinée 9-11/12/2013		Adopté conformément à la résolution n° 2/43-E de la 43e session du CMAE, Tachkent (Ouzbékistan), 18-19 octobre 2016	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif
Égypte	11/08/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	24/11/2005	-	-	-	-	-	06/11/1987	05/07/1988	-	11/07/2012	26/2/2016	2018		
Gabon	23/01/1978	21/01/1908	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	05/05/2012	10/02/2023	-		
Gambie	21/05/1980	08/11/2009	09/04/1993	08/11/2009	09/05/1993	08/11/2009	30/08/2024	31/1/2013	30/08/2024	31/1/2013	11/08/1995	29/10/2012	11/08/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	12/10/2013	27/11/2016	30/08/2024	
Guinée	26/12/1977	02/10/1981	11/08/1995	20/06/2003	11/08/1995	20/06/2003	17/11/2007	-	09/12/2007	--	11/08/1995	20/06/2003	11/08/1995	20/06/2003	-	08/02/2012	12/10/2013	-		
Guinée-Bissau	11/08/2009	-	11/08/2009	-	11/08/2009	-	11/08/2009	-	11/08/2009	-	11/08/2009	-	11/08/2009	-	11/08/2009	-	12/10/2013	-	05/04/2024	
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Indonésie	30/04/1979	01/08/1980	05/01/1983	12/03/1983	02/04/1992	14/07/2011	09/06/2011	-	09/06/2011	-	-	-	-	-	-	11/05/2019	-	-	16/10/2025	
Iran	11/08/1995	11/07/1995	11/08/1995	15/09/1994	11/08/1995	05/12/1993	27/04/2009	22/12/2010	-	11/11/2012	11/08/1995	-	09/04/1993	10/06/1993	-	05/05/2012	12/10/2013	-		
Irak	07/02/1978	1978	-	07/09/2015	24/10/2001	15/12/2011	-	-	-	-	-	27/10/2002	21/11/2001	02/09/2014	-	02/09/2016	02/10/202	-	23/11/2023	-
Jordanie	29/12/1977	05/10/1979	11/04/1998	25/02/1999	02/01/1993	21/12/1998	24/11/2005	13/02/2007	09/12/2007	10/09/2007	26/10/1994	-	03/12/1988	04/08/1989	24/11/2005	13/02/2007	10/02/2023	-	16/10/2025	06/04/2026
Kazakhstan	25/11/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11/04/2018	12/10/2013	21/11/2014		
Koweït	12/05/1977	05/10/1980	18/11/1981	04/12/1983	26/11/2004	17/04/2013	20/10/2011	29/12/2014	20/10/2011	29/12/2014	-	Avant 2025	-	-	-	11/05/2019	15/05/2016	15/5/2016		
République kirghize	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	05/03/2015	-	-		
Liban	15/11/1996	26/11/2003	15/11/1996	03/06/2005	15/11/1996	07/11/2003	-	-	-	-	-	-	-	18/11/2008	-	11/07/2012	-	-	16/10/2025	
État de Libye	12/05/1977	15/04/1978	25/10/1994	13/02/1996	02/05/1992	11/02/1992	-	-	-	-	-	-	-	01/04/1989	-	15/1/2008	15/04/2014	03/08/2021	23/03/2022	06/12/2025
Malaisie	18/05/1978	14/01/1981	30/09/1987	-	30/06/2004	23/08/2004	27/03/2006	20/05/2006	17/11/2007	14/10/2008	-	-	-	-	-	19/11/2014	-	-		
Maldives	17/12/1977	-	-	-	-	04/11/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	03/08/2026	03/08/2026

NOMS DES ÉTATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le régime tarifaire préférentiel pour les SPC-OCI (PRETAS)		SYSTÈME DE PRÉFÉRENCES COMMERCIALES (SPC-OCI) Règles d'origine		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des États islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI)		Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, OISA		Statut du Centre du travail de l'OCI (CTOCI)	
	Adopté conformément à la résolution n° 1/8-E de la 8e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977.		Adopté conformément à la résolution n° 7/12-E de la 12e ICFM Bagdad/Irak 1-5/06/1981		Adopté conformément à la Résolution n° 1 de la 6e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 7-10 octobre 1990		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 21e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 22-25 novembre 2005		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 23e session du COMCEC, Istanbul, Türkiye, 14-17/11/2007		Adopté conformément à la Résolution n° 16/13-E de la 13e ICFM Niamey/Niger 22-26/08/1982		Adopté conformément à la Résolution n° 17/15-E de la 15e ICFM Sanaa/Yémen 18-22/12/1984		Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 14e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 1-4 novembre 1998		Adopté conformément à la Résolution No.3/40-E de la 40e CFM Conakry/Guinée 9-11/12/2013		Adopté conformément à la résolution n° 2/43-E de la 43e session du CMAE, Tachkent (Ouzbékistan), 18-19 octobre 2016	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif
Mali	27/04/1978	08/08/1981	-	24/05/1982	-	-	-	-	-	-	20/10/2011	-	-	-	-	05/03/2005	12/10/2013	16/04/2020	21/06/2025	
Mauritanie	11/08/1977	05/09/1979	11/06/2012	20/7/2016	11/06/2012	20/7/2016	11/06/2012	-	11/06/2012	20/7/2016	11/06/2012	20/7/2016	11/06/2012	29/10/2014	11/06/2012	20/7/2016	12/10/2013	-	03/02/2019	-
Mazambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-		
Maroc	23/01/1978	16/04/1979	11/02/1981	05/07/1990	29/09/1993	25/7/2006	24/10/2008	03/07/2013	24/10/2008	03/07/2013	26/10/2000	25/07/2006	30/12/1985	-	-	31/07/2006	25/2/2021	-	22/01/2023	
Niger	18/05/1978	08/07/1978	09/10/2012	-	09/10/2012	-	09/10/2012	-	09/10/2012	-	12/08/1984	-	-	09/10/2010	-	09/10/2010	12/10/2013	12/12/2015		
Nigéria	11/04/1998	-	11/04/1998	-	11/04/1998	-	11/09/2009	-	11/09/2009	-	11/04/1998	-	11/04/1998	-	11/09/2009	11/01/2021	29/08/2019	-	16/10/2025	
Oman	15/04/1980	28/04/1981	25/10/1994	12/10/1994	05/06/2007	07/08/2007	24/10/2008	20/01/2009	24/10/2008	20/01/2009	-	-	-	-	-	-	-	-	24/4/2025	24/4/2025
Pakistan	14/01/1978	1978	20/12/1981	07/10/1982	25/10/1994	10/11/1993	17/02/2007	20/11/2007	09/03/2008	13/04/2012	-	1989	-	30/04/1986	16/7/2010	16/7/2010	15/04/2019	13/07/2020	21/06/2025	14/10/2025
Palestine	28/04/1978	18/03/1980	15/03/1982	15/03/1982	09/10/1992	07/12/2011	27/12/2010	20/12/2011	27/12/2010	20/12/2011	22/05/1983	16/04/2013	01/03/1987	11/11/1986	11/07/1999	19/8/2014	12/10/2013	03/08/2016	23/11/2023	20/01/2025
Qatar	24/9/1978	09/09/1980	26/10/2000	11/05/2002	26/11/2004	03/11/2007	23/10/2008	27/10/2009	11/07/2009	09/02/2009	21/10/2001	11/05/2002	-	-	-	25/11/2017	28/4/2016	26/12/2017		
Saudi Arabia	14/01/1978	27/06/1979	23/06/1985	17/09/1984	09/10/1992	01/01/2007	06/02/2008	06/08/2009	11/09/2009	08/11/2010	-	04/11/2004	-	-	-	15/04/2013	15/03/2016	30/09/2018	11/11/2018	16/10/2025
Sénégal	25/12/1977	28/02/1979	17/06/1987	30/06/1994	09/09/1991	30/06/1994	-	-	-	-	17/06/1987	02/04/1989	17/06/1987	02/04/1989	17/11/2007	05/05/2012	07/11/2017	-		
Sierra Leone	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	11/09/2009	-	11/09/2009	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	12/10/2013	-	16/10/2025	
Somalie	24/12/1978	-	19/12/1983	25/11/1984	11/08/2009	13/05/2010	11/08/2009	13/5/2010	11/08/2009	13/5/2010	11/09/2009	13/05/2010	11/09/2009	13/05/2010	11/08/2009	13/05/2010	12/10/2013	-	23/11/2023	05/07/2025
Soudan	14/01/1978	-	20/12/1981	30/05/2002	13/05/1992	-	18/03/2013	-	18/03/2013	-	09/04/1993	26/08/2006	09/04/1993	26/8/2006	26/10/2000	28/01/2003	12/10/2013	-	03/02/2019	07/05/2026 (À confirmer)

NOMS DES ÉTATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le régime tarifaire préférentiel pour les SPC-OCI (PRETAS)		SYSTÈME DE PRÉFÉRENCES COMMERCIALES (SPC-OCI) Règles d'origine		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des États islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI)		Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, OISA		Statut du Centre du travail de l'OCI (CTOCI)	
	<i>Adopté conformément à la résolution n° 1/8-E de la 8e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977.</i>		<i>Adopté conformément à la résolution n° 7/12-E de la 12e ICFM Bagdad/Irak 1-5/06/1981</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution n° 1 de la 6e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 7-10 octobre 1990</i>		<i>Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 21e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 22-25 novembre 2005</i>		<i>Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 23e session du COMCEC, Istanbul, Türkiye, 14-17/11/2007</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution n° 16/13-E de la 13e ICFM Niamey/Niger 22-26/08/1982</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution n° 17/15-E de la 15e ICFM Sanaa/Yémen 18-22/12/1984</i>		<i>Adopté conformément à la résolution n° 1 de la 14e session du COMCEC, Istanbul/Türkiye, 1-4 novembre 1998</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution No.3/40-E de la 40e CFM Conakry/Guinée 9-11/12/2013</i>		<i>Adopté conformément à la résolution n° 2/43-E de la 43e session du CMAE, Tachkent (Ouzbékistan), 18-19 octobre 2016</i>	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	12/10/2013	10/12/13	21/06/2025	
Syrie	06/04/1978	15/07/1980	21/10/2001	01/04/2010	26/11/2004	27/11/2005	23/05/2006	30/07/2008	24/10/2008	15/04/2010	-	04/02/2002	-	-	11/07/1999	11/02/2025	-	-		
Tadjikistan	11/04/1997	-	11/04/1997	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/01/2023	28/4/2016	-		
Tchad	27/04/1978	-	-	-	14/01/1992	-	-	-	-	-	02/06/2013	-	-	-	-	01/01/2021	27/07/2022	-	23/09/2025	
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11/12/2024	-	-	20/04/21	
Tunisie	27/01/1979	13/04/1980	06/10/1982	11/11/1983	21/01/1993	31/07/2000	25/11/2005	-	09/12/2007	-	01/06/1983	11/11/1983	11/08/1995	14/02/2000	18/09/2001	27/03/2006	14/3/2021	-		
Türkiye	29/12/1977	07/02/1982	16/07/1987	02/09/1991	23/09/1991	28/11/1991	24/11/2005	05/02/2008	09/12/2007	11/02/2009	-	-	-	-	11/07/1999	15/07/2010	12/10/2013	22/10/2019	07/11/2017	01/12/2024
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
E. A. U.	29/12/1977	1979	02/12/1989	14/01/1989	26/11/2004	15/08/2005	24/11/2006	10/12/2008	09/12/2007	10/12/2008	30/05/1989	21/03/1989	30/05/1989	21/03/1989	24/11/2006	04/05/2009	01/12/2015	25/10/2017		
Ouganda	08/08/1978	14/11/2001	26/11/1987	02/10/1987	09/05/1993	14/11/2001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	12/10/2013	-		
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11/04/2018	05/06/2026	-	23/11/2023	
Yémen	29/12/1977	-	06/12/1982	-	-	-	-	-	-	-	25/10/1994	26/3/2008	25/10/1994	01/01/2021	14/11/2006	11/02/2020	10/02/2023	-	16/10/2025	
TOTAL :	49	32	38	30	40	31	32	18	31	18	25	19	24	19	23	46	43	18	34	14

14 septembre 2026

